



Clause de dedit de formation

Par max, le 15/08/2009 à 22:41

Bonjour,

mon entreprise me propose une formation et m'impose une clause de dedit de formation. C'est la deuxième fois qu'elle me propose ce type de clause et j'ai pu éviter la première

je suis cadre
1 an pour deux jours de stage.
environs 2000 euros de cout de formation

cette entreprise investis plus que son obligation dans la formation

il semble que cette entreprise généralise ce type de pratique et je pense que c'est pour limiter le turnover

cette durée est-elle excessive, puis-refuser sans crainte une telle clause, est-elle licite

merci de votre retour car je dois vous avouer que je suis en panique

cdt